

DÉLIBÉRATION N°2025-15

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n° 2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts ;

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	31
Membres présents ayant voix délibérative ou voix consultative :	33
Membres présents ayant voix délibérative :	25
Dont Membres représentés ayant voix délibérative :	3
Quorum :	16

Le conseil d'administration de l'EPE Nîmes Université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

La délégation de pouvoir du conseil d'administration au président de Nîmes Université pour fixer les tarifs d'inscription aux événements scientifiques organisés par l'établissement est approuvée.

Fait à Nîmes le 11 mars 2025

Le président de Nîmes Université

Benoît ROIG